

PARIS, le 09/01/2007

ACOSS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION DU
RECouvreMENT ET DU SERVICE
DIRRES

LETTRE CIRCULAIRE N° 2007-013

OBJET : Modification du champ d'application du Versement Transport
(art L. 2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales)

TEXTE A ANNOTER : NEANT

*Instauration du versement transport sur les communes de la Communauté
d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud.*

*A compter du 1^{er} janvier 2007, la Communauté d'Agglomération du Bassin
d'Arcachon Sud décide de fixer le versement transport au taux de
0,55 %.*

Par délibération en date du 12 juillet 2006, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud a décidé d'instaurer le versement transport sur l'ensemble des communes de la COBAS, à savoir : ARCACHON, LA TESTE DE BUCH, GUJAN MESTRAS et LE TEICH.

Le taux versement transport fixé à 0,55% prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le numéro identifiant est le **9303303**.

Les informations relatives au champ d'application, au recouvrement et reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

Le Directeur,

Jean-Luc TAVERNIER

CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT
(articles L.2333.64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

Communauté d'Agglomération du BASSIN D'ARCACHON SUD

IDENTIFIANT N° 9303303

COMMUNES CONCERNEES	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- ARCACHON (Insee 33009) - LA TESTE DE BUCH (Insee 33529) - GUJAN MESTRAS (Insee 33199) - LE TEICH (Insee 33527)	33120 33260 33470 33470	0,55%	01/01/2007	URSSAF DE LA GIRONDE

Bénéficiaire du versement transport :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
2 allée d'Espagne
B.P 147
33311 ARCACHON CEDEX

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

Trésorerie principale d'Arcachon
Trésorier de la COBAS
40 rue Lucien Pinneberg
33120 ARCACHON
BDF ARCACHON
30001 00143 C3360000000 85